

UNIVERSITÉ  
LIBRE  
DE BRUXELLES

ULB

# LE SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

ANNÉE ACADÉMIQUE  
2018-2019



Des difficultés pour payer votre **minerval** ?  
Des problèmes avec votre **CPAS** ?

Vous cherchez une aide pour **financer vos études** ?

Vous cherchez un **job étudiant** ?

Vous êtes perdu dans vos **démarches administratives** ?...

Le **Service social étudiants** est là pour vous, durant toute l'année académique.

Toujours à votre écoute, il vous **informe** sur vos droits, vous **oriente** vers les services adéquats, et vous **accompagne** dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Fédération Wallonie-Bruxelles, CPAS, Allocations familiales...).

**Infos :** <https://www.ulb.ac.be/>

## **SOMMAIRE**

**P4** • Aide financière

**P5** • Réductions de minerval et gratuité des supports de cours

**P7** • Welcome Desk For Refugees

**P8** • Accès prioritaire dans une résidence universitaire

**P9** • Plafonds de références 2018-2019

**P10** • Prix de référence pour l'année académique 2018-2019



## FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Demande de l'Allocation d'Etude  
[www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be)

Du **5 JUILLET 2018**  
au **31 OCTOBRE 2018**



## SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

A partir de votre préinscription

Demande d'une **réduction de minerval**

Sur rendez-vous  
[sse-rm.ulb.ac.be](http://sse-rm.ulb.ac.be)

Du **1<sup>ER</sup> AOÛT 2018**  
au **14 DECEMBRE 2018**



## SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

A partir de votre préinscription

Demande de **gratuité de supports de cours**

Sur rendez-vous  
[sse-rm.ulb.ac.be](http://sse-rm.ulb.ac.be)

Du **1<sup>ER</sup> AOÛT 2018**  
au **14 DECEMBRE 2018**



**A PARTIR DE LA FINALISATION  
DE L'INSCRIPTION**



## SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

Demande d'**AIDES SOCIALES  
ET FINANCIÈRES**

A partir du **1<sup>ER</sup> AOÛT 2018**  
**DURANT TOUTE L'ANNÉE  
ACADÉMIQUE**

A PARTIR DE **LA FINALISATION  
DE L'INSCRIPTION**

## ✿ AIDE FINANCIÈRE

Les aides financières sont plafonnées en fonction de critères fixés par la Commission des Affaires Sociales Etudiantes (CASE) de l'ULB.

Après analyse de votre situation, les interventions peuvent couvrir, en tout ou en partie, vos dépenses académiques comme les frais :

- livres et syllabus
- achat ou location de matériel directement liés à votre cursus scolaire
- transports en commun
- mémoire
- logement (résidences universitaires ou privées)
- médicaux (optique, auditif,...)
- ...

### **Démarches**

Après votre inscription, rendez-vous sur votre portail « MonULB » « Secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière ».

Complétez le formulaire web et vous recevrez la liste des documents à numériser. Présentez-vous à l'accueil pour obtenir un rendez-vous avec un(e) assistant(e) social(e).

## ✿ RÉDUCTIONS DE MINERVAL ET GRATUITÉ DES SUPPORTS DE COURS

Le minerval représente les droits d'inscription à l'Université.

Il y a différents taux (auxquels peuvent s'ajouter des droits complémentaires pour certains étudiants) :

- le taux plein
- le taux intermédiaire
- le taux boursier

Les frais d'inscription (ou minerval) **2018-2019 : 835€**

Vous avez la possibilité de demander une **réduction de minerval** :

- minerval boursier : 0€
- minerval intermédiaire : entre 213€ et 485€

### Pour le taux réduit (intermédiaire ou boursier)

#### → 3 CONDITIONS À REMPLIR :

- administratives (âge, nationalité, résidence en Belgique)
- académiques
- financières

**Dans tous les cas**, une demande de réduction ne sera envisageable que si vous êtes inscrit dans un premier 1<sup>er</sup> cycle ou premier 2<sup>ème</sup> cycle, et si vous n'êtes pas concerné par les droits complémentaires.

#### Demande de réduction de minerval au taux boursier

Le minerval boursier est lié à l'attribution d'une allocation d'études octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'allocation d'études peut être payée à tout moment de l'année.

**DATE LIMITE DE LA DEMANDE D'ALLOCATION D'ÉTUDES**  
AUPRÈS DE LA FWB : **31 OCTOBRE 2018**

Le minerval pour les **étudiants « candidats-boursiers »** (qui ont fait une demande d'allocation à la Fédération Wallonie-Bruxelles) est réduit à 0,00 €, à condition que vous effectuiez la démarche suivante :

**TÉLÉCHARGER LA PREUVE DE L'INTRODUCTION DE VOTRE DEMANDE DANS VOTRE PORTAIL MONULB - MON SECRÉTARIAT VIRTUEL - MA SITUATION FINANCIÈRE - MES PAIEMENTS. CETTE GRATUITÉ EST OCTROYÉE À TITRE PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE LA DÉCISION DE LA FWB.**

#### **Demande de réduction de minerval au taux intermédiaire**

**ATTENTION :** Si vous avez introduit une demande d'allocation d'études, vous n'avez pas besoin de prendre de rendez-vous.

Pour demander cette réduction, **prenez rendez-vous avec le SSE**, via le site **www.sse-rm**. Sur base des documents exigés et fournis, le Service Social Etudiants analysera votre situation administrative, académique et financière et vous octroiera la réduction de minerval la plus avantageuse.

**DATE LIMITE : VOUS AVEZ JUSQU'AU 14 DÉCEMBRE 2018  
POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS**

#### **Demande de gratuité des supports de cours**

Sont concernés, uniquement les étudiants susceptibles de percevoir une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour demander la gratuité de vos supports de cours, prenez rendez-vous avec le SSE, via le site **www.sse-rm**. Sur base des documents exigés et fournis, le Service Social Etudiants analysera votre situation administrative, académique et financière.

**DATE LIMITE : VOUS AVEZ JUSQU'AU 14 DÉCEMBRE 2018  
POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS**

## ✿ WELCOME DESK FOR REFUGEES

### POUR QUI ? CONDITIONS:

- soit être **demandeur d'asile en Belgique**
- soit être **bénéficiaire de la protection subsidiaire**
- soit **avoir obtenu le statut de réfugié en Belgique**

### LE WELCOME DESK FOR REFUGEES EST LÀ POUR VOUS:

- Guider dans votre démarche d'inscription à l'ULB soit pour un cursus régulier, soit en élève libre
- Accompagner dans vos démarches de demande d'équivalence de diplôme
- Inscrire à des cours de français en vue de réussir le test de maîtrise de la langue française

La gratuité peut être accordée pour:

- l'inscription à l'examen d'admission aux études universitaires
- l'inscription à l'examen de maîtrise suffisante de la langue française
- l'inscription en tant qu'élève libre en fonction du nombre d'unités d'enseignement (cours) fixé par l'université d'accueil dont possibilité de suivre le cours de français langue étrangère.

**WELCOME DESK FOR REFUGEES** EST SITUÉ SUR  
LE **CAMPUS DU SOLBOSCH** DE L'ULB

**INFOS ET RENDEZ-VOUS :** [WWW.ULB.AC.BE](http://WWW.ULB.AC.BE)  
[DESKREFUGEEES@ULB.AC.BE](mailto:DESKREFUGEEES@ULB.AC.BE)  
**TEL :** 00 32 (0)2 650 22 21

## ✿ ACCÈS PRIORITAIRE DANS UNE RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

### POUR QUI ?

Les étudiants qui remplissent les conditions administratives et financières pour obtenir une réduction de minerval.

### COMMENT ?

La demande d'accès prioritaire est différente de la demande de logement.

### Il y a 2 démarches et 2 demandes à introduire :

- ➔ la demande de logement auprès du Service des Résidences Universitaires
- ➔ la demande d'accès prioritaire auprès du SSE.

### QUAND INTRODUIRE SA DEMANDE POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2019-2020 ? VOIR DATES SUR [WWW.ULB.AC.BE](http://WWW.ULB.AC.BE)

L'étudiant de **condition modeste** peut introduire une demande d'**accès prioritaire** à un **logement** de l'ULB.

Cette demande sera analysée en fonction des critères fixés par la Commission des Affaires Sociales Étudiantes de l'ULB.



## ✿ PLAFONDS DE RÉFÉRENCE 2018-2019

Montants à ne pas dépasser pour obtenir une allocation d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles (Boursier SAE), une réduction de minerval (TI), une aide financière du Service Social Etudiants (SSE) \*

Nombre de personnes à charge	Plafonds «Boursier SAE» Minerval Taux boursier (TB)	Plafonds «Condition modeste» Minerval Taux intermédiaire (TI)	Plafonds «SSE» Minerval Taux plein (TP)
Avantages possibles* :	1. Allocation d'études	Pas d'allocation d'études	Pas d'allocation d'études
	2. Montant du minerval = 0€	2. Montant du minerval = de 213 à 485 €	Pas de réduction de minerval
	3. Aide financière	3. Aide financière	3. Aide financière
0	21 682,6	€ 25 303,60	€ 32 887,52
1	28 352,89	€ 31 973,89	€ 39 664,54
2	34 608,60	€ 93 133,18	€ 46 020,34
3	40 442,98	€ 44 063,98	€ 51 948,06
4	45 862,78	€ 49 483,78	€ 57 454,06
5	51 282,58	€ 54 903,58	€ 62 961,10
6	56 702,38	€ 60 323,38	€ 68 467,62
7	62 122,18	€ 65 743,18	€ 73 974,14
8	67 541,98	€ 71 162,98	€ 79 480,66
9	72 961,78	€ 76 582,78	€ 84 987,18
10	78 381,58	€ 82 002,58	€ 90 493,70
11	83 801,38	€ 87 422,38	€ 96 000,22
12	89 221,18	€ 92 842,18	€ 101 506,74
13	94 640,98	€ 98 261,98	€ 107 013,26
14	100 060,78	€ 103 681,78	€ 112 519,78

\* **Explications** : Pour tout avantage, il existe des conditions multiples à remplir. Le calcul du nombre de personnes à charge dans un ménage est particulier. Il ne s'agit pas seulement de personnes physiques au sens où on l'entend en général. Les revenus (imposables globalement et distinctement) et les ressources de 2016 ne peuvent dépasser les plafonds ci-dessus. Il est également tenu compte du patrimoine immobilier. Tout changement de situation (perte de salaire involontaire, perte d'emploi, décès, ...) peut être pris en considération. Nous vous encourageons à consulter le site du service social pour plus de détails : [www.ulb.ac.be/dscu/servicesocial/index.html](http://www.ulb.ac.be/dscu/servicesocial/index.html)

# ✿ PRIX DE RÉFÉRENCE POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2018-2019

## 1. FRAIS ACADÉMIQUES

### → Minerval (an)

- **Minerval normal** ..... 835€
- **Réductions** ..... entre 213€ et 485€
- **Minerval boursier** ..... Gratuit

### → Frais didactiques

- **Matériel scientifique** : livres, syllabus (les prix varient suivant le choix et les années d'études) ..... à partir de 279€
- **Mémoire** (en dernière année), impression, brochage, copies, etc ..... à partir de 248€

## 2. FRAIS DIVERS

### → Transports

#### → **STIB (voir stib.be)** :

- 1<sup>er</sup> abonnement (12-24 ans) → 50€ par an
- 2<sup>ème</sup> abonnement (12-24 ans) → 50€ par an
- 3<sup>ème</sup> abonnement (12-24 ans) → gratuit
- Plus de 25 ans → 499€ par an

#### → **SNCB**

- **Carte Campus ou abonnement scolaire** : dépend de la gare de départ vers Zone Bruxelles (voir [belgiantrain.be](http://belgiantrain.be))

### → Logement

- Logement **dans une résidence universitaire de l'ULB** (charges comprises) → de 233€ à 405€ par mois
- Logement **privé** → de l'ordre de 420€ par mois

### → Alimentation

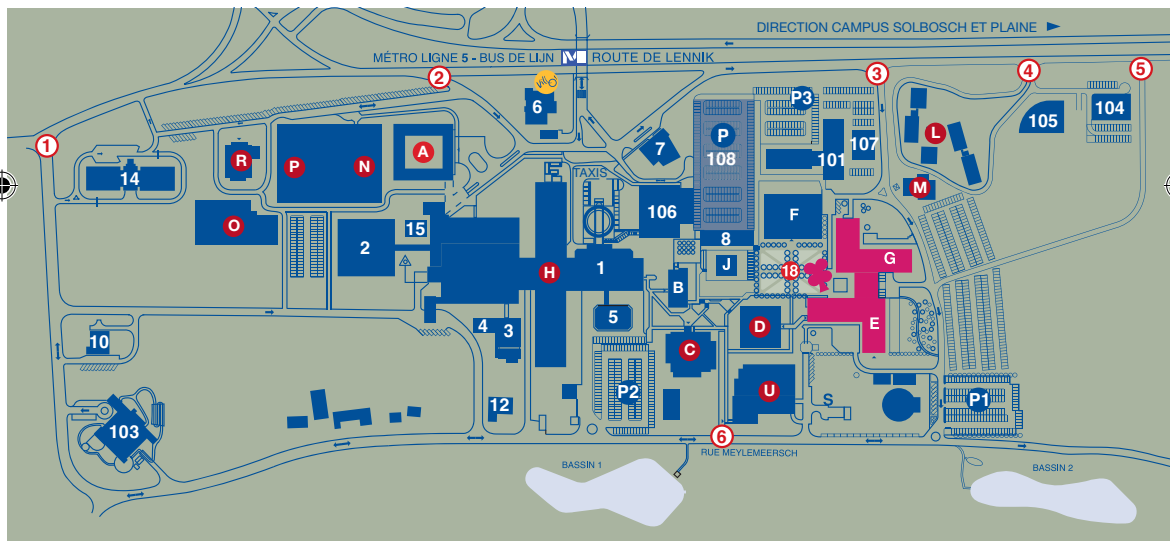
- 1 repas dans un **restaurant universitaire** → 4,50€ par jour en moyenne



# CAMPUS ERASME

**SERVICE SOCIAL ETUDIANTS (SSE) → BÂTIMENT E2, NIVEAU 2, LOCAL 110  
ET RÉDUCTIONS DE MINERVAL**

**WEB CORNER → BÂTIMENT GE, NIVEAU 2**



## SERVICE SOCIAL ETUDIANTS



**CAMPUS DU SOLBOSCH – BÂTIMENT M, NIVEAU 4.**  
**Courrier :** Avenue Franklin Roosevelt, 50 (CP 185) – 1050 Bruxelles  
**Visiteurs :** Avenue Paul Héger, 28 – 1000 Bruxelles (Ixelles)  
**Tél** 00 32 (0)2 650 20 14  
**sse@ulb.ac.be - www.ULB.ac.be**